

No 97

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

Abbé Émile CLOUTIER

Syndicats patronaux

Prix: 15 sous

MONTREAL

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1075, RUE RACHEL, 1075

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
1300, RUE BORDEAUX, 1300

TOUS DROITS RÉSERVÉS

H N

31

E34

V. 97

1921

Syndicats patronaux

Les syndicats patronaux, tels que les entend l'École sociale catholique, n'existent pas encore chez nous. Nos associations patronales, imbues d'esprit individualiste, ne manifestent guère de préoccupations sociales.

Toutefois, une évolution se dessine. Certaines initiatives récentes indiquent un nouvel état d'esprit. Les leçons de la guerre ont porté. Des principes posés à la Conférence de la Paix, on a essayé de faire, ici et là, quelques applications. Dans les congrès et dans les bureaux de direction, des idées s'agitent, des plans s'ébauchent, des essais sont tentés, qui révèlent chez les patrons une salutaire inquiétude et une non moins salutaire bonne volonté. Le patronat interroge l'avenir et cherche sa voie.

L'heure semble favorable à la diffusion de nos idées. Je dis diffusion d'idées, plutôt qu'organisation immédiate. Les esprits ont besoin d'être préparés pour que les œuvres puissent naître et durer. Il faut semer avant de récolter.

Comme le disait M. Perrault l'an dernier à Montréal, « c'est une éducation à faire; ce sont des esprits qu'il faut éclairer, des cœurs à faire battre ». ¹

Cette étude traitera de l'éducation syndicale des patrons; de l'organisation professionnelle dont les syndicats patronaux sont un des éléments; du mode et des conditions de la propagande qui s'impose.

1. Antonio PERRAULT. *L'Action sociale*, p. 28.

ÉDUCATION DES PATRONS

En abordant l'étude du problème social avec les patrons, il semble utile de s'arrêter un instant à quelques considérations préliminaires, comme pour mettre la question au point et fixer l'angle de vision.

Un triple fait se présente, dès l'abord, où se trouvent ramassées toutes les données du problème: le fait démocratique, le fait économique, le fait moral et religieux. Le siècle précédent nous a laissé ce redoutable héritage: le régime démocratique qui, en donnant aux ouvriers « l'opinion plus grande qu'ils ont conçue d'eux-mêmes »,¹ leur a inspiré la volonté de traiter avec leurs semblables d'homme à homme, d'égal à égal; le libéralisme économique qui livra l'ouvrier isolé et sans défense aux abus de la concurrence, à l'asservissement du machinisme, à l'exploitation du capitalisme; la disparition du sentiment religieux et la corruption des mœurs qui, après avoir aboli dans les âmes des prolétaires la résignation, la patience et les espérances chrétiennes, y firent éclore l'irritation, l'envie et la haine, tous les ferments mauvais qui en firent la proie des hommes de désordre

De ce passé si mêlé, et si lourd de conséquences, les patrons d'aujourd'hui ne sont pas responsables, c'est évident, mais ils en sont les héritiers, les victimes peut-être, et, s'ils n'ont pas à en rendre compte, ils doivent en tenir compte.

Un chef d'industrie du pays voisin émettait récemment des idées qui sont encore partagées par trop de patrons. Je ne veux rien avoir à faire avec les unions ouvrières, disait-il en substance. Je pense avec beaucoup d'autres que les ouvriers ne retirent aucun avantage de ces unions. L'employeur a certes le devoir d'être juste et humain envers ses employés, mais c'est à lui de juger de ce qu'il

1. *Encycl. Rerum Novarum*, Édition canadienne p. 7.

doit faire pour être juste et humain. Le meilleur système industriel est celui qui laisse au patron de régler tout ce qui touche au salaire, à la durée et autres conditions du travail. Sur tout cela, l'ouvrier ne devrait avoir rien à dire parce qu'il n'a pas raison de le faire.

Je répète que ces propos n'ont pas été tenus par un patron canadien, et c'est tant mieux. Celui qui les rapporte, le Rév. John A. Ryan, de l'Université catholique de Washington, dit qu'ils expriment les idées sociales d'un « bienveillant despote ». Au temps où nous vivons, des idées de cette sorte constituent pour le moins un anachronisme, et, à bien des oreilles, de telles paroles ne peuvent manquer de sonner comme un défi.

Sans nous attarder davantage à cette entrée en matière, venons-en aux principes qui dominent la question que nous avons à étudier. D'abord, le droit d'association.

C'est la nature qui confère le droit à l'association en même temps qu'elle en crée le besoin. Le droit n'est pas infirmé par l'abus qu'on en peut faire. Les abus commis de part et d'autre, par les ouvriers comme par les patrons, sont la conséquence de l'état de guerre qui existe entre eux. Inutile d'ailleurs de chercher à départager les responsabilités. Les hommes ont été portés aux abus par le régime, le malheur des temps et leurs propres passions. Cherchons plutôt des remèdes. Corrigeons les vices du régime, refaisons un siècle meilleur en redressant les idées, comme le conseille LePlay, et en restaurant les mœurs chrétiennes, comme le demande Léon XIII, faisons parler le devoir plus haut que la passion, et les abus cesseront d'eux-mêmes. Le syndicat n'apparaîtra plus alors comme une machine de guerre, mais comme un organisme de paix, un agent de construction sociale. Au vrai, l'idée de l'association professionnelle, loin d'être une conception socialiste ou révolutionnaire, suppose la

volonté d'aboutir par l'entente et la concorde à l'ordre et à la paix. C'est un instrument dont le bon ou le mauvais service dépend de l'usage qu'on en fait, de la direction qu'on lui imprime.

Au surplus, le syndicalisme est un fait qu'il n'est au pouvoir de personne de supprimer. Mieux vaut en prendre son parti et en tirer parti.

Si le torrent menace de démolir votre habitation ou d'abîmer vos plates-bandes, ne perdez pas un temps précieux à essayer de lui faire rebrousser chemin. Hâtez-vous plutôt de l'endiguer. Canalisé et bien orienté, il deviendra bienfaisant; il arrosera vos cultures et fera aller votre moulin.

En second lieu, il importe de faire devant les patrons le procès du régime antisocial de l'individualisme. C'est lui qui, en créant l'anarchie économique, en laissant le champ libre à l'égoïsme, en abattant toutes les barrières morales pour ne laisser debout que la loi du plus fort, a faussé les rapports sociaux, fait dévier les institutions et déchaîné la lutte des classes. Car la nature violentée se venge. Les groupements naturels se refont quand même, mais pour opérer à contre-sens de la solidarité professionnelle et de l'ordre social.

La nature veut que les éléments de la production, qui tendent logiquement à une même fin, travaillent en harmonie de façon que leurs efforts convergent vers la prospérité commune. C'est le régime corporatif qui répond à ce vœu de la nature. Tandis que le régime individualiste fait de la profession une cité divisée contre elle-même et qui conspire à sa propre perte, le régime corporatif fait de chaque élément de la profession un frère qui aide son frère et concourt à fortifier la cité. Mise en œuvre comme elle doit l'être, appliquée avec l'esprit qui convient, l'organisation corporative refait

l'unité essentielle de la profession, rapproche le capital et le travail, met fin à la lutte des classes et rétablit l'ordre social. Elle réalise en effet cette parole de l'Écriture:

Dives et pauper obviaverunt sibi: utriusque operator est Dominus (Prov. XXII, 2). Le riche et le pauvre sont allés au-devant l'un de l'autre, poussés par leur maître commun, le Seigneur.

« La première condition à réaliser, dit Léon XIII, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles, même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces, seront peu aptes à produire de salutaires résultats. »¹

« Si la société humaine doit être guérie, dit-il encore, elle le sera par le retour à la vie et aux institutions chrétiennes. »² Voilà une troisième vérité dont il faut pénétrer les esprits et imprégner les cœurs.

L'organisation corporative du travail est sortie d'une époque profondément chrétienne. Le règne de l'individualisme s'est établi à la faveur d'un retour offensif de l'égoïsme païen. Pour que la paix sociale renaisse avec l'union fraternelle des classes, il faut que la vertu chrétienne reflorisse au cœur des hommes. On ne s'est guère occupé jusqu'ici que de la défense de ses droits; qu'on s'organise maintenant pour remplir ses devoirs. La question sociale est avant tout une question morale, elle est donc d'abord une question de devoir. Le devoir est la rançon du droit, et il en est la sauvegarde. Les droits de tous seront respectés lorsque chacun remplira ses devoirs. « Associez-vous pour moraliser la finance et christianiser l'argent, supplie un évêque français en s'adressant aux patrons de son pays; sinon, nous retournerons au paganisme, non sans avoir passé par une effroyable révolution, où le capitalisme égoïste et sans

1. *Encycl. Rerum Novarum*, p. 50. 2. *Ibid.* p. 26

morale sera châtié par le socialisme dont il aura été, par ses excès, le dangereux propagateur. »

Les évêques américains, de leur côté, dans ce programme d'action sociale dont M. Montpetit nous fit l'an dernier un si beau commentaire, écrivent ces graves paroles: « Le capitaliste doit envisager les choses sous un nouvel angle. Il a besoin d'apprendre cette vérité, longtemps mise en oubli, que la richesse n'est donnée qu'en dépôt, et qu'il faudra rendre compte de la manière dont elle aura été administrée; que faire du profit n'est pas la seule base sur laquelle reposent et par laquelle se justifient les entreprises d'affaires, mais qu'il y a de ces entités qui s'appellent: profits raisonnables, intérêt raisonnable et prix raisonnables. » Ils font encore cette importante affirmation: « Le droit du travailleur à une honnête forme d'existence est le premier devoir que la loi morale propose à l'industrie. »

C'est dire que le droit des maîtres et des riches à la jouissance de leurs biens est borné par le droit de vivre de ceux qui n'en ont pas; que la loi qui doit gouverner le monde de la finance, du commerce et de l'industrie n'est pas le *ius utendi et abutendi* du paganisme, mais le *potestas procurandi et dispensandi* découlant de l'Évangile; que les riches ont donc besoin de redresser leur conception du droit de propriété, d'apprendre la leçon du désintéressement, d'accepter les charges qu'impose à la richesse la loi de justice et de charité. Pourquoi même, libérant leur âme des étreintes de l'égoïsme, eux qui se font un rempart de leur richesse, et qui ont eu les premiers torts, n'iraient-ils pas, comme Benoît XV le leur demande, au-delà du devoir strict, jusqu'aux larges et généreuses concessions ?

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Après avoir remis dans les esprits des idées droites, et dans les cœurs des sentiments chrétiens, nous chercherons quel organisme sera capable de rétablir et de maintenir la paix sociale. Le syndicalisme, tel qu'on l'a pratiqué depuis cinquante et même cent ans, a fait ses preuves, celles d'une lamentable faillite. Né de l'erreur, philosophique, économique et morale, il n'a réussi qu'à organiser la guerre sociale. Des patrons et des ouvriers, il a fait deux classes ennemies qui se sont constituées en formations de bataille, dressant coalition contre coalition, opposant les assurances contre la grève aux fonds de grève, rivalisant de manœuvres et d'efforts afin de surprendre l'adversaire et de l'acculer à la défaite. Chacun de ses progrès a marqué un recul de la paix et une avance de la révolution sociale. Et le vainqueur, — quand il y en a eu — Anglais, Italien ou Russe, n'a triomphé que sur des ruines.

A ce syndicalisme faux et destructeur, nous devons opposer un syndicalisme qui soit conforme à la nature des hommes et des choses, et soit fondé sur la vérité sociale. Or la vérité sociale se tire du Décalogue et de l'Évangile, et de nulle autre part. Dans le Décalogue elle puise la philosophie qui assure le respect de la religion, de la famille, de la propriété, de l'autorité, fondements nécessaires de toute société; à l'Évangile, elle demande la loi morale qui doit régler les rapports des hommes entre eux: Soyez justes, rendez à chacun ce qui lui est dû, ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes. Soyez charitables: Aimez-vous les uns les autres, entr'aidez-vous comme les membres d'une même famille, comme les enfants d'un même père. La doctrine sociale catholique est là tout

entière, et c'est sur cette base divine, et si hautement humaine, qu'elle fait reposer l'édifice du syndicalisme corporatif. Adaptée aux conditions de la société moderne, la corporation ouvrière donnera à notre temps, comme elle l'a fait au moyen-âge, « la paix sociale par l'organisation chrétienne du travail ». (Mgr Germain.)

Voici le plan d'organisation professionnelle tracé par « La Confédération française des travailleurs chrétiens » : Les éléments de la production, travailleurs et employeurs de toutes catégories, sont appelés à se grouper en des associations distinctes et autonomes, suivant leurs affinités professionnelles, et sans qu'un organisme quelconque puisse prétendre à l'hégémonie. Ces syndicats, indépendants mais parallèles, sont reliés par des commissions mixtes, destinées à assurer l'équilibre et l'harmonie des forces productrices et la juste appréciation de leurs droits.

L'organisation syndicale élargit et multiplie ses cadres selon que l'exige le développement de la profession : à la localité correspond le syndicat ; à la région, la fédération ; au pays, la confédération.

L'action syndicale devant déborder du domaine des relations entre patrons et ouvriers pour s'étendre jusqu'aux assemblées parlementaires et aux pouvoirs publics, les commissions mixtes, syndicales, fédérales et confédérales, peuvent devenir, par l'extension de leur zone d'influence, les organes représentatifs de la profession dans la localité, dans la région, dans la nation.

A ces très grandes lignes, il sera peut-être intéressant d'ajouter l'exposé plus précis qu'a fait de ce plan d'organisation des catholiques français un sociologue américain, le professeur Parker Thomas Moon, de l'Université Columbia.

Les catholiques sociaux de France, dit-il à peu près, partent du principe de l'association professionnelle et en poussent l'application jusqu'au régime corporatif modernisé. La corporation, telle qu'ils la conçoivent, comprendrait tous les éléments humains qui composent une catégorie professionnelle déterminée, agriculture, commerce, industrie. La corporation industrielle, par exemple, réunirait dans son sein les capitalistes, les directeurs et gérants, les experts techniciens, les employés de bureau, les ouvriers d'usine. Chacune de ces classes, organisée dans des syndicats séparés, serait représentée par des délégués syndicaux au conseil supérieur de la corporation.

A ce conseil corporatif reviendrait le soin de prévenir les conflits, de régler les différends, de fixer les conditions du travail, de s'occuper de l'hygiène et de l'apprentissage.

Il aurait encore pour mission de veiller à la confection et à l'exécution des lois ouvrières relatives aux accidents, aux assurances, aux pensions.

Finalement, il prendrait place, par ses représentants, dans une sorte de Sénat professionnel, issu de tous les conseils corporatifs, et qui coopérerait avec les législateurs à l'élaboration des lois économiques et sociales.

On entrevoit aisément quels avantages des hommes résolus à se traiter les uns les autres avec équité et bienveillance pourraient retirer d'une pareille organisation. Mettre un frein au jeu de la libre concurrence et en atténuer les mauvais effets, au double point de vue patronal et ouvrier; initier davantage patrons et ouvriers aux exigences et aux difficultés de leur situation respective; rendre plus évidente aux uns et aux autres la communauté de leurs intérêts, la solidarité du capital et du travail, les bienfaits de l'union des classes; prévenir les conflits et faciliter la solution de ceux qu'on ne peut

empêcher; permettre d'étudier librement et avec sang-froid les questions particulièrement difficiles du salaire, des heures de travail, du contrat collectif, de la participation des ouvriers à la gestion et aux bénéfices de l'entreprise; offrir à ceux qui sont régis par les lois du travail la faculté d'apporter le concours de leur expérience à ceux qui sont chargés de faire ces lois et d'en presser l'exécution; rendre possible l'établissement d'œuvres de secours mutuel et de coopération, qui se greffent naturellement sur l'organisation professionnelle; voilà, en bref, quels services rendrait aux classes sociales directement intéressées, ainsi qu'à la société tout entière, l'organisation syndicale corporative loyalement appliquée par des hommes d'esprit chrétien et de bonne volonté.

Grâce à cette vue d'ensemble sur l'organisation professionnelle, on aperçoit plus distinctement la place et la fonction du syndicat patronal. Il forme, avec le syndicat ouvrier, la base de l'édifice corporatif. Il accomplit une tâche sociale en même temps qu'il joue un rôle économique. Son rôle économique, c'est celui-là même que remplissent les associations patronales existantes, rôle légitime assurément, fonction nécessaire même, dans les conditions actuelles, à la défense des intérêts comme au progrès du commerce et de l'industrie.

Mais à côté du rôle économique, sinon au-dessus, il y a la tâche sociale, que nos associations n'ont pas appris à connaître, et c'est cette lacune que le syndicat patronal est appelé à combler. C'est lui qui doit, en se reliant au syndicat ouvrier, jeter le pont sur l'abîme creusé par la lutte des classes.

Ayons le courage et la sagesse de regarder les réalités en face. Prenons les hommes tels qu'un siècle d'errements les a faits. La grande industrie a brisé les rapports

personnels entre les chefs d'entreprises et leurs ouvriers. La société anonyme a dérobé le vrai patron à la vue du travailleur manuel. Celui-ci n'a plus en face de soi que des surveillants, des contre maîtres, des chefs d'usine, salariés comme lui, et dont les intérêts sont opposés aux siens. Le patron est devenu le personnage lointain qui retire les profits et qu'on ne peut atteindre, l'impersonnel Capital. Vu de trop loin, ou de trop bas, il a pris figure d'exploiteur. Et pourtant, ni les patrons ni les ouvriers ne sont vraiment ce que les fait paraître la mauvaise lumière de ce faux jour. Il y a là, en somme, un immense malentendu. Et ce malentendu ne se dissipera que lorsque le lien professionnel, le lien naturel, qui unit ces hommes aura été renoué.

Nous avons vu comment les commissions mixtes, réunissant les délégués syndicaux des deux classes, maintiendront un contact permanent entre les éléments de la profession organisée.

Il nous reste à dire un mot, pour n'être pas trop incomplet, de l'organisme qui établira ce contact au sein d'un seul établissement. C'est le conseil d'usine. Le chef d'industrie y rencontre périodiquement les délégués de ses ouvriers. On y traite des salaires, de la durée et des conditions du travail, des règlements d'ateliers, de l'organisation technique et du rendement de l'entreprise. En temps normal, les délibérations sont naturellement paisibles et amicales. La reprise des rapports personnels produit peu à peu ses effets, la défiance fait place à la confiance, le sens de la solidarité et de la responsabilité s'accroît, l'on se comprend mieux et l'on finit par s'entendre.

Mais, dira-t-on, que devient avec tout cela la liberté patronale ? Remarquons d'abord que la patron a derrière lui, pour l'aider à se tirer d'embarras, une organisation

patronale puissante qui le conseille et l'appuie. Au reste, admettons que la liberté patronale soit par là restreinte. L'expérience prouve-t-elle que la liberté sans frein est un bienfait sans mélange ? Et puis, ces restrictions sont-elles un mal plus redoutable que l'anarchie qui envahit le monde économique et menace la société ? La liberté n'est-elle pas acculée ou à subir des entraves ou à périr aux mains de la force brutale ? Ici comme ailleurs, la sagesse dit qu'entre deux maux, mieux vaut choisir le moindre.

PROPAGANDE — COMMENT ATTEINDRE LES PATRONS ?

Si nous voulons faire connaître nos idées sociales aux patrons et leur exposer nos projets d'organisation professionnelle, il nous faudra les rencontrer et leur parler. Demandez à ceux qui s'occupent d'instruire et d'organiser les ouvriers comment ils s'y prennent. Ils vous diront qu'ils vont chercher les ouvriers là où ils se trouvent, sur la place publique s'ils sont isolés, dans leurs associations s'ils sont organisés. On a fait beaucoup pour les ouvriers depuis quelques années, et c'est très bien assurément. Mais l'œuvre restera incomplète si elle demeure unilatérale. Le char social ne marchera bien qu'avec ses deux roues, l'ouvrière et la patronale.

Nous irons donc rencontrer les patrons chez eux, dans leurs associations. Nous aurons l'embarras du choix. Les patrons ne nous ont pas attendus pour se grouper. Ils s'associent depuis longtemps, et de plus en plus, tellement l'association est naturelle, nécessaire même, dans le monde où nous vivons. On peut même s'étonner que certains patrons, qui usent si largement de leur droit de s'associer, contestent aux ouvriers le droit d'en faire autant. Mais passons. Associations d'industriels de

toutes catégories, de marchands, de banquiers, d'entrepreneurs, grands services publics ou petits métiers, voilà quelques coins du champ qui s'offre à la semence de la bonne parole sociale.

L'Association des Manufacturiers canadiens mérite d'être signalée à l'attention de façon spéciale et avec quelques détails. Cette Association s'étend à tout le pays et y compte 4,200 membres. Elle forme des sections provinciales, qui se subdivisent en sections régionales. En province de Québec, elle compte 994 membres, disséminés dans 85 centres urbains et ruraux. Elle représente 80% du capital et 85% des ouvriers industriels. Elle tient un congrès général annuel, et, au cours d'une année, plusieurs réunions provinciales ou régionales.

En plus des Bureaux exécutifs de chacune de ses sections, l'Association établit, au bénéfice de ses membres, des Comités permanents qui s'occupent des questions de transport, de tarif, d'assurances, de législation, de commerce, de relations industrielles, de publicité et d'éducation.

Inutile d'insister sur l'importance d'une association de cette envergure. Pour dire toute ma pensée, il me semble que c'est là l'une des premières portes qui devraient s'ouvrir à notre propagande.

PROPAGANDE — DIFFICULTÉS

Propagande! Le mot est à peine lancé que les difficultés accourent lui barrer la route. Essayons de les écarter. La première difficulté, et la plus grosse sans doute, vient de la composition des milieux patronaux. « Français et Anglais s'y coudoient amicalement; protestants et catholiques y traitent d'affaires sans penser

à mal; on y parle la langue qu'on peut et l'on ne songe pas à s'occuper de religion. »

Très bien; mais l'on ne peut pas s'empêcher d'y faire de la morale, fût-ce sans le savoir. Afin d'être mieux compris, nous tâcherons de parler à chacun un langage qu'il entende. A tous nous représenterons qu'il importe de donner au problème social une solution « honnête, loyale, humaine, chrétienne », ¹ et qu'à moins de rejeter tous les principes du christianisme, nous devons faire de la loi de justice et de charité la règle de nos relations mutuelles.

Avec les catholiques, nous aurons recours à l'argument d'autorité, en leur faisant mieux pénétrer le sens des encycliques et de la doctrine sociale catholique.

Aux protestants, nous nous permettrons de rappeler qu'ils sont chrétiens, que la civilisation où ils vivent et dont ils bénéficient est chrétienne, et qu'ils ont le même intérêt que nous à la défendre.

Nous leur démontrerons que la doctrine sociale catholique sort tout entière du Décalogue et de l'Évangile, et qu'elle n'a rien d'inadmissible pour quiconque se réclame du christianisme. Au besoin, comme argument suprême, nous évoquerons le bolchévisme, dont la crainte, à défaut de celle de Dieu, peut être pour quelques-uns le commencement de la sagesse.

Au reste, nous nous garderons d'oublier que les directions de Pie X sur la confessionnalité des syndicats doivent être suivies chez les patrons comme chez les ouvriers. Nos efforts se dirigeront tout d'abord vers les branches de l'industrie et du commerce où les patrons catholiques sont assez nombreux pour être groupés séparément. C'est de ce côté évidemment que devront venir les succès les plus rapides et les résultats les plus concluants.

1. R. P. COLCLOUGH, S. J., Congrès de l'A. C. J. C., Québec, 1921.

Autre difficulté: « Les patrons protestants, pratiques avant tout, feront mine de favoriser nos syndicats afin de s'en servir pour nous exploiter. » Ce sera notre affaire de nous arranger pour n'être pas dupes, de nous assurer que leur christianisme soit au moins « la religion des gens qui s'engagent à ne pas exploiter les autres » (Paul Lapeyre). L'organisation professionnelle pour bien fonctionner devra être appliquée loyalement. Elle n'aura pas pour mission de « garder les coffres-forts », mais de permettre aux ouvriers comme aux patrons de « revendiquer leurs droits sans oublier ceux des autres ». Le jour où l'une des parties à l'entente oubliera que « l'ordre social est fait des efforts et des sacrifices de chaque citoyen, patron ou ouvrier »¹ la paix sera rompue et l'on retournera à l'état de guerre.

Troisième difficulté: « Ce sera difficile, et il faudra du temps. » C'est vrai, car c'est un monde à refaire dans les idées et dans les faits, dans les mœurs et les institutions. Mais la vertu de l'Évangile et l'action de l'Église n'ont-elles pas au cours des âges opéré de plus radicales transformations? Si c'est difficile, quel catholique prétendra que c'est impossible?

Ce sera long? — Sans aucun doute. Mais Ketteler et de Mun, et les autres, ont travaillé longtemps dans la nuit et l'angoisse avant de voir poindre l'aurore. L'Encyclique est parue depuis trente ans, et la semence, qui a été bien lente à lever, est loin d'être arrivée à maturité. Mais elle grandit, elle est en fleur, c'est elle qui fait planer en ce moment sur l'Europe et l'Amérique une grande espérance de rénovation et de paix sociales. Soyons de bon courage: nous sommes des ouvriers d'un jour dans le travail d'un siècle. Le temps et Dieu travaillent avec nous, et ils continueront de travailler après nous.

1. Antonio PERRAULT. *L'Action sociale*, p. 23.

Dernière difficulté: Trouver les hommes qu'il faut. Nous n'avons pas à aller les chercher bien loin. Ils sont ici, parmi les bons travailleurs de la « Semaine sociale ». La tâche exige avant tout de la compétence et du désintéressement. Ces qualités ne sont certes pas le monopole des Semainiers, mais elles brillent ici avec une évidence qui appelle tout de suite la confiance et constitue déjà un gage de succès.

CONCLUSION

Pour donner à cette conclusion plus d'autorité et la faire plus pressante, je l'emprunte à l'étude lue par le R. P. Colclough au dernier congrès de l'A. C. J. C.:

« L'existence de l'industrie dans un pays pose tout de suite le gros, le redoutable problème des relations du capital avec le travail, des employeurs avec les employés. Inutile de chercher à l'esquiver; on n'y réussira pas longtemps; il faut donc s'appliquer à le résoudre. Et on ne pourra le résoudre qu'en acceptant de part et d'autre, comme normes directrices, les principes de solution honnête, loyale, humaine, chrétienne. Hors de là ce sera la bagarre en permanence, des deux cotés de la barricade, et jamais de paix sociale.

« Ces principes rationnels de solution honnête, loyale, humaine, chrétienne, Léon XIII les a magnifiquement exposés dans son encyclique *Rerum novarum*, que les libres-penseurs eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'admirer; Pie X y a ajouté certaines précisions sur des points encore controversés ou susceptibles d'interprétation différente; enfin Benoît XV la présente au monde social en reconstruction comme la charte libératrice et pacificatrice. Inutile de perdre le temps à chercher mieux ailleurs.

« Capitalistes et ouvriers, patrons et employés ont, les uns et les autres, le droit de s'unir pour promouvoir leurs légitimes intérêts et régler leurs différends d'après les principes supérieurs, les exigences immuables de la justice, de la moralité, de la charité. Ils n'ont pas le droit, en pays civilisés, de se dresser les uns contre les autres comme deux armées ennemies, et de n'admettre d'autre verdict que celui de la force brutale. La guerre est parfois inévitable, mais elle doit rester exceptionnelle, car les solutions qu'elle apporte et impose momentanément peuvent n'être pas toujours équitables, vu que le droit du plus fort n'est pas nécessairement le meilleur.

« Quand on aura compris cela, et les employeurs et employés catholiques sont capables de le comprendre, l'ère de la paix s'ouvrira pour de bon et pour tous. Et précisément parce que les employeurs et employés catholiques sont capables de le comprendre, le Canada, si les catholiques font leur devoir, peut devenir un pays favorisé; car en face des résultats obtenus, les non-catholiques ne pourront s'empêcher de reconnaître que la sauvegarde de leurs intérêts repose sur l'admission, ou du moins sur le respect des mêmes principes. »

Au cours des recherches que j'ai faites en préparant cette étude, j'ai rencontré beaucoup de vœux et d'exhortations réclamant que des syndicats patronaux soient fondés à côté des syndicats ouvriers. Les syndicats patronaux sont encore à venir. J'ai la ferme conviction que rien ne sera fait tant qu'on se bornera à émettre des vœux, si ardents qu'ils puissent être.

Aussi bien, si l'on veut m'en croire, la Semaine sociale ne se terminera pas sans qu'ait été constitué un Comité d'action, chargé d'entreprendre la campagne d'éducation et de propagande qui rendra possible la création de syndicats patronaux.

L'Union générale des patrons catholiques de Hollande

Pour faire suite à l'intéressante étude que M. l'abbé Cloutier a présentée à la Semaine sociale de Québec, nous avons cru bon de reproduire ici un article qui vient ajouter l'exemple à la théorie. C'est une brève monographie de l'organisation patronale catholique en Hollande, pays divisé comme le nôtre, ainsi qu'on le sait, en catholiques et protestants.

L'Union générale des patrons catholiques de Hollande (Algemeene R. K. Werkgeversvereniging) vient de célébrer avec éclat le cinquième anniversaire de sa fondation, et le retentissement que ces fêtes ont eu à travers toute la Hollande prouvent l'importance que cette organisation a prise dans la vie sociale du pays.

Pourtant, aucune institution n'éprouva plus de difficultés à se créer. On ne voyait pas, il y a quelques années, pour les patrons, la même nécessité que pour les ouvriers, de se grouper, encore moins de se grouper sur le terrain des principes catholiques. Ici et là, quelques timides essais s'étaient bien fait jour, comme l'Association des patrons catholiques du bâtiment, créée en 1897, à Bois-le-Duc, ou encore la Ligue des patrons catholiques du Limbourg, fondée dans la sixième journée catholique, à Heerlen, le 26 mai 1904; mais ces groupements éphémères étaient restés impuissants. Organisations de classe plutôt que syndicats professionnels, ils n'avaient conquis aucune emprise sérieuse sur le monde du travail. Seule, la « Ligue des Fabricants catholiques de tabac et de cigares », l'une des industries les plus florissantes de la Hollande,

s'était placée résolument sur le terrain professionnel et, par sa ténacité, avait obtenu des résultats qui l'imposaient à l'attention des sociologues. Son exemple, qui fut suivi vers 1914, par les patrons imprimeurs (R. K. Vereeniging van Nederlandsche Drukkerspatroons), fut, du reste, la meilleure démonstration de l'utilité d'un mouvement général des patrons catholiques que rien ne faisait encore prévoir.

Il fallait, pour le déclancher, le développement toujours plus puissant des syndicats ouvriers, l'imminence du péril rouge et aussi la courageuse propagande d'un homme qui ne tarda pas à prendre la direction du mouvement: M. le professeur Van Aken. Rédacteur en chef de l'organe semi-mensuel de la Ligue des Fabricants de tabac « *Ons Dekblad* », il réussit, en 1911, à le transformer en un bulletin hebdomadaire général, sous le titre de *Het Patroonsblad* (le Journal des Patrons), où il se mit à développer sans relâche l'urgence d'une association des patrons catholiques, aussi bien dans l'intérêt des patrons eux-mêmes que dans celui de la cause catholique. Revenant sans cesse sur cette même idée, il parvint à vaincre certaines résistances, ce qui n'empêcha pas ses premières tentatives de réalisation de se briser à la fois devant l'indifférence des patrons qui gardaient leurs préférences à une organisation neutre moins gênante pour leurs intérêts, et devant le préjugé que, d'un mouvement patronal catholique, rien d'intéressant ne pouvait sortir. Sans se décourager, il se remit à la besogne, et, en février 1914, il était parvenu, au prix de longs efforts et de difficultés inouïes, à réunir un « comité de fondation » qui, fort de l'approbation épiscopale, allait aboutir, lorsqu'éclata la guerre mondiale. L'œuvre, toutefois, ne fut pas abandonnée; sa réalisation en fut seulement retardée et, le 2 septembre 1915, une quarantaine de patrons catho-

liques, groupés autour du professeur Van Aken, fondèrent enfin « l'Union générale des employeurs catholiques-romains (Algemeene R. K. Werkgeversvereniging) » et lui donnèrent comme siège Utrecht, la vieille ville métropolitaine ¹.

Ainsi naquit cette organisation patronale qui ne devait pas tarder à prendre une place extrêmement importante dans le mouvement social. L'expérience hollandaise, à ce point de vue, est fort instructive. La première conséquence de ce groupement des patrons catholiques fut de donner aussitôt un essor inespéré aux syndicats catholiques ouvriers, en enlevant aux socialistes cet argument redoutable que l'Église usait dans la question sociale, de deux politiques et de deux mesures: l'une très stricte imposée aux ouvriers, l'autre toute de ménagements vis-à-vis des patrons. La seconde conséquence, tout aussi grave, fut de permettre aux catholiques de tenter une organisation nouvelle de la Société sur la base des principes catholiques. Car il ne suffit pas — on s'en aperçoit de plus en plus — de grouper la classe ouvrière ou la classe patronale en associations puissantes pour que le problème social se trouve résolu. Si l'on se borne à ce résultat relativement facile, on ne fait que multiplier la puissance des classes rivales, et par là même la fréquence et l'ampleur des conflits. Il faut plus, il faut, au contraire, prévenir les conflits et quand ils se produisent, les solutionner sans laisser de place aux moyens extrêmes, ou tout au moins en réduisant le plus possible leur emploi. Or, ce but ne saurait être atteint par des expédients, comme on en propose de tous côtés à l'heure actuelle, ni même par l'intervention impérative des législateurs; il exige une organisation rationnelle de

¹ Le siège a été depuis transféré à Amsterdam, 471 Prinsengracht.

toutes les professions suivant des principes définis et une doctrine morale commune, organisation qui suppose essentiellement le groupement patronal construit sur le même terrain doctrinal que le groupement ouvrier.

Les patrons catholiques hollandais ont le grand mérite, non seulement de l'avoir compris, mais d'en avoir fait la démonstration pratique.

Leur « Union Générale », en effet, qui était plutôt une organisation « de classe », recevant les adhésions individuelles des patrons, sans distinction de métier, ne tarda pas à se doubler d'une organisation purement professionnelle. Les patrons catholiques d'une même profession se groupèrent en syndicats, puis se fédérèrent en unions provinciales ou diocésaines. Le mouvement trouva son aboutissement et son couronnement, le 8 janvier 1919, dans « la Fédération catholique des syndicats patronaux (R. K. Verbond van Werkgeversverenigingen » comprenant toutes les unions provinciales ou locales.

Dès lors, les travaux d'approche se trouvèrent suffisamment avancés pour qu'on put lancer un vaste projet: celui de donner au monde du travail une constitution avec, comme organes, « les Conseils de la profession » et comme instrument « le contrat collectif de travail ». C'est ce projet, formulé par le « manifeste de Pâques 1919 » et aujourd'hui en voie de pleine réalisation, que nous avons exposé dans nos précédentes chroniques hollandaises.

Seulement, ce sur quoi on ne saurait trop insister, c'est que seule l'existence de l'organisation patronale catholique a rendu cette réalisation possible; et, en fait, c'est à elle, d'ailleurs, qu'en reviennent, pour la plus grande part, l'initiative et le mérite.

Il va de soi que l'influence d'une Union des patrons catholiques aussi active, a grandi avec ses succès. Au 1er janvier 1920, elle groupait 953 patrons, ce qui, dans ce petit pays, où l'industrie est loin d'être prépondérante, représente une force. Aussi s'est-elle imposée dans les Conseils de l'État néerlandais; elle a des représentants dans « le Conseil de l'Industrie », la Commission d'État pour l'économie politique, le Conseil supérieur du travail, le Conseil néerlandais du chômage, la Commission pour la réforme des Chambres de commerce, etc. Par ailleurs, l'action des syndicats patronaux catholiques s'est fait sentir d'une manière à la fois si rationnelle et si bienfaisante, que les contrats collectifs qu'ils ont conclus avec les syndicats catholiques ont servi bien souvent de règle et de modèle pour toute la profession. Comme exemple, nous ne citerons que ce qui s'est passé il y a quelques semaines dans les industries du bâtiment, où les syndicats socialistes, après un chômage de plusieurs mois, ont été forcés de s'incliner devant les conditions du contrat collectif intervenu entre les organisations catholiques et protestantes.

De la sorte, les patrons catholiques de Hollande « un dans leurs convictions et un dans leur action », suivant l'expression de M. Van Aken, ont conquis de haute lutte « la direction de tout le mouvement patronal aux Pays-Bas ».

C'est ce qu'ont révélé les manifestations qui ont entouré le 1er et le 2 septembre derniers, le cinquième anniversaire de l'Union générale; c'est ce qu'établit aussi le premier Annuaire des Syndicats patronaux catholiques publié quelques semaines auparavant, et qui forme un inventaire très intéressant et très complet des résultats acquis par l'organisation des patrons catholiques hollandais.

Est-il étonnant qu'après avoir obtenu un tel succès dans leur propre pays, les directeurs de l'Union générale des patrons catholiques de Hollande, en particulier son président, le député Van Dijk, et son secrétaire général, l'ardent et infatigable M. Korstenhorst, rêvent d'étendre la même organisation au delà des frontières et de voir couronner l'édifice de leur Union générale par une Union internationale des patrons catholiques? Au sein même de l'organisation neutre des industriels du monde entier, à laquelle les patrons catholiques de Hollande adhèrent en cette qualité, n'y a-t-il pas, comme l'ont prouvé les conférences internationales du travail de Washington et de Gênes, où, soit dit en passant, l'intervention du délégué catholique hollandais, Mgr Nolens, a été si remarquée, de nombreuses questions sur lesquelles les catholiques ont à faire valoir leurs conceptions et leurs principes?

Paul VERSCHAVE

— *Chronique sociale de France*, novembre 1920.

FAITS SOCIAUX

AU CANADA

Journée sociale

L'École Sociale Populaire a tenu sa première journée sociale le 17 octobre dernier. Quatre cours furent donnés durant la journée sur le *Syndicalisme*, et le soir il y eut conférence publique sur la *Formation sociale et syndicale*. Les assistants n'étaient pas très nombreux, mais ces leçons s'adressent à une élite qui les répandra ensuite dans différents milieux. Cette première expérience sera suivie d'autres.

Enseignement social

Outre ces journées passagères, il se donne de plus en plus au Canada, sous des formes variées, un véritable enseignement social. La plupart des collèges et des séminaires l'ont introduit dans leur cours de philosophie, les cercles d'études des syndicats ouvriers, de la *Fédération nationale St-Jean-Baptiste* et de l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne française* lui accordent une large place, nos Universités surtout en ont fait, depuis quelques années, une de leurs matières principales. L'Université de Montréal, entre autres, a fondé l'an dernier une Faculté des sciences sociales. Les cours qui se répartissent sur deux années sont confiés à des professeurs de mérite et répondent aux besoins actuels. Ici encore, il faut bien l'avouer, trop peu en profitent. Combien les négligent à qui ils seraient non seulement utiles mais même nécessaires. Il est à souhaiter qu'une telle apathie disparaisse.

Budget familial

Le coût moyen de la nourriture pour une famille ordinaire pendant une semaine est tombé, dans soixante villes, de \$11.82 au commencement de septembre à \$11.48 au commencement d'octobre. Ce coût était de \$15.83 en octobre 1920 et de \$7.99 en octobre 1914. Si à la nourriture on ajoute le loyer et le combustible nous avons en octobre 1921 \$20.01 contre \$22.34 en septembre 1921, \$26.46 en octobre 1920 et \$14.47 en octobre 1914.

A L'ÉTRANGER

Syndicats chrétiens d'ouvrières

Un rapport publié au cours du récent congrès international des Syndicats chrétiens d'ouvrières donne les chiffres suivants sur les adhérentes de ces associations:

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Italie | 140,000 |
| France | 44,917 |
| Belgique | 29,518 |
| Hollande (5,000 protestantes) | 18,000 |
| Autriche | 20,000 |
| Suisse | 6,811 |
| Allemagne | 200,000 |
| Hongrie | 19,499 |

Dans le cours qu'elle a professé à la Semaine sociale de Québec, Mlle Gérin-Lajoie évaluait à 2,800 les membres des syndicats féminins catholiques au Canada.

Apprentissage en Allemagne

Au cours d'une conférence tenue à Riesa, des représentants des écoles professionnelles se sont occupés de la réglementation concernant les conditions de travail des apprentis. Ils ont adopté le programme suivant comme base désirable de la législation qui doit être établie:

1° Une loi spéciale devra fixer les conditions de travail des apprentis;

2° Le contrat d'apprentissage devra être également un contrat d'instruction;

3° L'instruction professionnelle doit avoir lieu en même temps que l'apprentissage même;

4° Un programme d'enseignement pratique devra être établi. Ce programme, qui s'occupera en détail de chaque année d'apprentissage, devra être observé par les écoles professionnelles;

5° L'enseignement professionnel devra être donné de jour et en semaine. Le temps durant lequel les apprentis suivront ces écoles devra être prélevé sur les heures consacrées au travail;

6° Les apprentis devront être obligés de faire chez eux les devoirs que l'école leur aura donnés;

7° Aucune retenue ne pourra être faite sur les allocations dues aux apprentis;

8° Les allocations devront être suffisantes pour permettre de se procurer le matériel scolaire nécessaire;

9° Les apprentis devront avoir des vacances annuelles pendant le temps de leur apprentissage. Dans la mesure

du possible, ces vacances devront coïncider avec celles qui seront accordées par l'école professionnelle;

10° Un examen dit de « compagnonnage » aura lieu à la fin de l'apprentissage. La partie théorique de cette épreuve sera confiée à l'école professionnelle;

11° Des bureaux de « conseillers de métiers » devront être adjoints aux écoles professionnelles;

12° Il faudra grouper les organisations qui sont particulièrement intéressées à la question du développement de l'apprentissage. Des Commissions paritaires, composées d'employeurs, d'ouvriers et de représentants du corps enseignant, devront notamment être constituées.

Les ouvriers catholiques anglais

Les ouvriers catholiques de l'Angleterre faisaient partie jusqu'ici de syndicats neutres, voire à tendances socialistes. Un mouvement se dessine actuellement pour les grouper dans des unions confessionnelles. Si cette initiative réussit le même événement pourrait se produire aux États-Unis. Le syndicalisme catholique en acquerrait une force nouvelle dont les répercussions ne manqueraient pas de se faire sentir au Canada.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Syndicats patronaux..... | 3 |
| Éducation des patrons..... | 4 |
| Organisation professionnelle..... | 9 |
| Comment atteindre les patrons..... | 14 |
| Difficultés..... | 15 |
| Conclusion..... | 18 |
| Union générale des patrons catholiques de Hollande.. | 20 |
| Faits sociaux..... | 26 |
| Au Canada..... | 26 |
| A l'étranger..... | 27 |

LE LIVRE QU'IL VOUS FAUT

Questions et Œuvres sociales de chez nous

Par M. Arthur SAINT-PIERRE

Écrit par un Canadien français au courant des problèmes sociaux qui se dressent dans notre pays, approuvé et loué par les plus hautes autorités, ce livre s'impose à tous ceux que préoccupe l'avenir social de notre pays.

Beau volume, grand in-seize de 264 pages

Prix: 75 sous l'unité, franco 80 sous.

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

est heureuse de pouvoir offrir ce livre *comme étrennes* à ses abonnés, au prix réduit de 50 sous franco. Qu'on se hâte de le demander. Le nombre d'exemplaires est limité.

Principes d'Économie sociale

PAR LE R. P. VALÈRE FALLON, S. J.

Docteur en Sciences politiques et sociales, professeur au Collège Philosophique S. J. de Louvain et à l'École Technique de Liège

Ouvrage honoré d'une lettre de S. Em. le cardinal Mercier

Les problèmes économiques et les questions sociales s'imposent, aujourd'hui plus que jamais, à l'attention de tous. Beaucoup de personnes cherchent, pour les étudier, un ouvrage clair, concis, méthodique et complet.

Les *Principes d'économie sociale* du R. P. Fallon répondent à ces préoccupations.

S. Em. le cardinal Mercier, dans une lettre adressée à l'auteur, apprécie son livre en ces termes:

« ...J'ai examiné votre travail d'assez près pour en apprécier la clarté, la méthode, la sûreté de doctrine. Ce qui me frappe surtout, et me plait dans cet écrit, c'est que vous vous gardez de satisfaire par des réponses simplistes, tranchantes, la curiosité hâtive du public... Vous envisagez les problèmes sous leurs multiples aspects... Je souhaite que vous ayez pour lecteurs les nombreux jeunes gens qui ont le désir de se donner à l'action sociale et les membres du clergé qui veulent s'éclairer sur les rapports entre l'Économie politique et la loi morale... Je bénis votre travail de grand cœur avec la conviction que cette publication fera du bien.

L'énumération des titres suivants, pris parmi les principaux, donnera une idée du contenu du volume:

Méthode de l'Économie sociale; Besoins humains; Statistique; Institutions sociales; Ressources naturelles; Machinisme; Division du travail; Standardisation; Taylorisme et Fayolisme; Capital et Capitalisation; Sociétés commerciales; Grande entreprise; Concentration; Concurrence; Crises; Travail à domicile; Nationalisation; Entreprise d'État; Valeur; Échanges; Monnaie; Systèmes monétaires; Commerce; Crédit; Banques; Bourses; Emprunts publics; Change; etc.

Propriété privée; Socialisme; Marxisme; Réformisme; Classes sociales; Rente foncière; Question agraire; Prix; Juste prix; Contrat de travail; Juste salaire; Allocations familiales; Assurances sociales; Syndicalisme; Grèves; Coopératives; Législation du travail; Profit; Prêt à intérêt; Épargne; Luxe; Population; Théorie de Malthus; Impôts, etc.

Aperçu de l'Histoire des doctrines économiques.

Oltre la table générale, un index des noms propres et une table analytique des matières facilitent les recherches et permettent des rapprochements suggestifs.

Une bibliographie générale et des bibliographies appropriées à chaque chapitre aident les lecteurs qui voudraient pousser à fond l'étude de quelque question.

Le texte imprimé en trois caractères — grand, moyen, petit — est distribué, pour plus de clarté, en parties, sections, chapitres et articles.

L'ouvrage in-8, de 400 pages, est en vente au prix de \$1.00, \$1.10 franco, à l'École Sociale Populaire, 1075 est, rue Rachel.